

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 40 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - C. BARDOT – J. KUCHNA – M. CHARASSE – N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX BOUILLON – JM. GERMANANGUE – M. MORGAND – B. AGUIAR – C. BENOIT – JC. BRAT, Vice-Présidents.

N° 9

OBJET :

**ANIMATION DU
PROJET ALIMENTAIRE
TERRITORIAL**

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – E. BARGE – P. SEROR – L. DUFRAISE – O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES – T. WIRTH – T. LAPLACE – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL (à partir de la délibération n° 6) - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – V. TRIBOULET – S. MORIER-MIZOULE – S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

**PROGRAMME LEADER
2014-2020**

formant la majorité des membres en exercice.

**CONTRAT
TERRITORIAL
AFFLUENTS ALLIER
2019-2023
MESURE A133
(AELB)**

Absent ayant donné procuration :

M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE.

Absents excusés :

M. F. SENNEPIN, Vice-Président

COFINANCEMENTS

Mme et MM. F. SZYPULA – R. DEJEAN – C. DUMONT – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués -

Rendue exécutoire :

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Transmise en Sous-
Préfecture

le :

- 9 SEP. 2020

Publiée ou notifiée

le : - 9 SEP. 2020

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté, et notamment la compétence supplémentaire en matière d'agriculture concernant l'étude, l'aménagement, la mise en œuvre et le soutien à l'agriculture du territoire visant à son autonomie alimentaire,

Vu le Plan Climat Energie Territorial (PCET) et son plan d'actions adoptés par le conseil communautaire du 27 février 2014,

.../...

Vu le projet alimentaire territorial (P.A.T.) de Vichy Communauté « *Manger mieux, un enjeu local, engageons-nous* », adopté par délibération n°42 du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2017,

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite « EGalim » pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, en particulier son article 24 relatif à l'approvisionnement à 50% de la restauration collective en produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu le programme LEADER 2014-2020, sous-mesure 19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux,

Vu l'examen par la commission n°2 du 1^{er} septembre 2020,

Considérant la nécessité de structurer les filières courtes dans l'objectif d'approvisionner la restauration collective en valorisant les produits locaux sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et respectueux de l'environnement, par la démarche globale « *Manger mieux, un enjeu local, engageons-nous* »,

Considérant la volonté territoriale, au sein du réseau du PAT, de favoriser l'accès au foncier agricole pour des activités agri-alimentaires de proximité, parties prenantes des filières courtes de qualité,

Considérant le projet de Parc Naturel Urbain (P.N.U) aux portes de Vichy/Bellerive-sur-Allier, dont la maîtrise foncière publique favorise le développement d'un site exemplaire de la transition écologique et énergétique, ouvrant la voie d'un développement agro-écologique pour lequel Vichy Communauté a candidaté à ce jour auprès de la Fondation Nina Carasso,

Considérant le programme LEADER 2014-2020 à travers l'action « *Renforcer les liens ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable* » assortie d'une aide financière pouvant atteindre 80 %,

Considérant le Contrat Territorial Affluents de l'Allier (2020-2023) pour lequel l'Agence de l'Eau Loire Bretagne prévoit une aide financière en faveur des nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, à travers l'action A133 « *Structurer la filière d'approvisionnement local* » à hauteur d'1/4 d'ETP,

Considérant que Vichy Communauté propose de poursuivre les objectifs suivant :

- mettre en œuvre le projet économique lié à la gestion foncière du P.A.T., visant la structuration de filières de qualité et porter à connaissance ce dispositif à l'échelle du Pays Vichy Auvergne ;
- mettre en place une convention de diversification des cultures et des pratiques agricoles en faveur des filières courtes sous SIQO, en partenariat avec les Chambres consulaires et tous les acteurs parties prenantes de ce volet du PAT,
- prendre le relai de l'espace-test Ilots Paysans pour piloter le développement de lieux-test sur le territoire ; coopérer avec les EPCI voisins autour du « *parcours vers l'installation* » en circuits courts ;
- concevoir le projet agro-écologique du P.N.U. de façon exemplaire.

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le déploiement de l'animation foncière P.A.T. autour du volet économique qui vise à structurer les filières courtes de qualité et autour du projet agro-écologique du P.N.U. ; et dont la dépense globale d'animation et de communication sur les 16 prochains mois est estimée à 64 734,20 € HT dont 56 754,20 € HT de salaire chargé (et charges indirectes),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents ou documents nécessaires à la mise en œuvre des actions,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions correspondantes auprès des cofinanceurs,
- de décider qu'en cas de non suite aux demandes de subventions, Vichy Communauté s'engage à apporter l'autofinancement correspondant pour que l'action soit réalisée.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

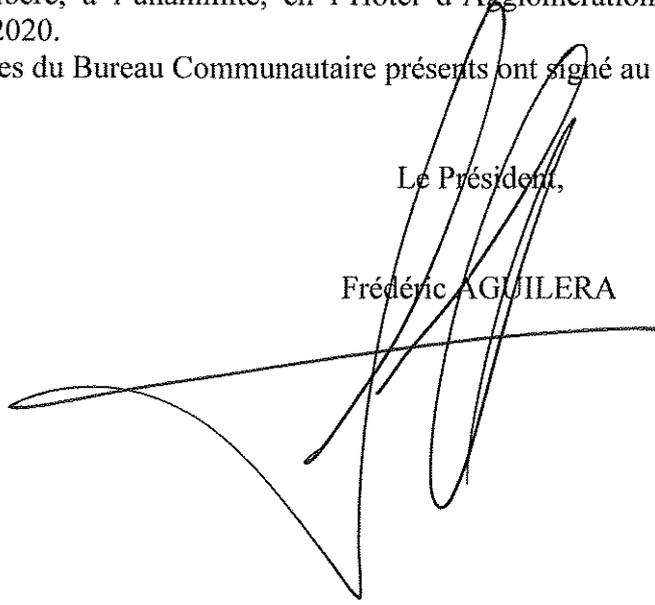
- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 3 septembre 2020.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Projet Alimentaire Territorial - Cofinancements prévisionnels (ETP) 2020-2021 : Animateur-trice territorial foncier et filières courtes

		Dépenses		Total Dép.	Recettes			Total Cofin.
		ETP	Charges indirectes		Participation salaire	Participation Frais		
2020	Septembre	2 617 €						
	Octobre	2 617 €						
	Novembre	2 617 €						
	Décembre	2 617 €						
	Totaux 2020	10 468 €	1 570,20 €	12 038,20 €	7 327,60 €	1 099,14 €	8 426,74 €	
2021	Jan	2 630 €						
	Fevrier	2 630 €						
	Mars	2 630 €						
	Avril	2 630 €						
	Mai	2 630 €						
	Juin	2 630 €						
	Juillet	2 630 €						
	Aout	2 630 €						
	Sous-total 2021 (fin LEADER)	21 040 €	3 156,00 €	30 862,67 €	14 728,00 €	2 209,20 €	25 530,53 €	
	Septembre	2 630 €			5 260,00 €		5 333,33 €	
	Octobre	2 630 €						
	Novembre	2 630 €						
	Décembre	2 630 €						
	Sous-total 2021 (fin AELB)	10 570 €	3 333,33 €	13 853,33 €	2 630,00 €		4 296,67 €	
	Totaux 2021	31 560 €	3 156,00 €	44 716,00 €	14 728,00 €	2 209,20 €	29 827,20 €	
	TOTAL 16 mois (LEADER 1 an) :	42 028 €	4 726,20 €	56 754,20 €	22 055,60 €	3 308,34 €	38 253,94 €	

* LEADER op. 19-2 fiche 1 : Renforcer les liens ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable. NB : la participation LEADER sera également sollicitée pour une dépense de communication estimée à 7980 €.
 ** AELB : aide sept à dec. 2020 déjà acquise - non comptabilisée ici

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 9 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2020 - ANIMATION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL -
PROGRAMMELEADER 2014-2020 - CONTRAT TERRITORIAL AFFLUENTS
ALLIER 2019-2023 MESURE A133 (AELB) - COFINANCEMENTS

.....
Date de décision: 03/09/2020

Date de réception de l'accusé 09/09/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 03SEPT2020_9

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200903-03SEPT2020_9-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 9.pdf (99_DE-003-200071363-20200903-03SEPT2020_9-DE-
1-1_1.pdf)